

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 janvier 2024 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 23 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Monsieur KUHN
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY
Madame MILED par Monsieur ROMBACH

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - LIEGEOIS - Monsieur CHAOUAT

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX -
PONANT

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 29 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 1^{er} février 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 1^{er} février 2024.

PV 2023-12-18

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2023.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE-MAIRE,

Laurent TROGLIC



Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 janvier 2024 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 23 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Monsieur KUHN
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY
Madame MILED par Monsieur ROMBACH

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - LIEGEOIS - Monsieur CHAOUAT

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX -
PONANT

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 29 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 1^{er} février 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 1^{er} février 2024.

PV 2024-01-15

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JANVIER 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY




Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE


Laurent TROGLIC

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 janvier 2024 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 23 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Monsieur KUHN
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY
Madame MILED par Monsieur ROMBACH

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - LIEGEOIS - Monsieur CHAOUAT

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 29 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 1^{er} février 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 1^{er} février 2024.

N° 2024/003

LISTE DES MARCHES SIGNES EN 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des marchés signés en 2023 et lui demande d'en prendre acte.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la liste des marchés signés en 2023,


La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY

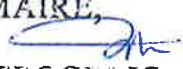


Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,


Laurent TROGRIC

Département de Meurthe et
Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 29 janvier 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 janvier 2024 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 23 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Monsieur KUHN
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY
Madame MILED par Monsieur ROMBACH

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - LIEGEOIS - Monsieur CHAOUAT

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX -
PONANT

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 29 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 1^{er} février 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 1^{er} février 2024.

N° 2024/004

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - MODIFICATION

Rapporteur : Francis MAUGRAS

Par délibération n° 2023/046 en date du 26 septembre 2023, le Conseil Municipal de la ville de Pompey a autorisé l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour l'ensemble des budgets de la ville, et ce à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par délibération n° 2023/051 en date du 20 novembre 2023, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) lié à la mise en place de la M57 a ensuite été validé par les membres du Conseil.

Pour mémoire, le RBF, valable pour la durée de la mandature, a pour objectif de clarifier l'organisation financière et les processus de gestion propres à la Collectivité.

Il décrit notamment les modalités de gestion relatives à la pluri annualité qui sont un élément obligatoire du règlement.

Dans le RBF initial, au chapitre 2 - Gestion de la Pluri annualité, il est indiqué que ce mode de gestion « qui nécessite l'utilisation d'un module de gestion spécifique dont la commune ne s'est pas dotée, n'est à ce jour pas mis en œuvre par la Ville de Pompey ».

Or, au vu de projets d'investissement d'envergure dont la complexité nécessite une gestion pluriannuelle et pour lesquels des études sont à définir dès 2024, après avoir pris conseil auprès du CDL de la DDFIP 54, il est proposé d'établir une nouvelle version du RBF afin d'y faire figurer les modalités de ce mode de gestion.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de modifier l'ancien RBF par cette nouvelle proposition ci-jointe.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la nouvelle proposition,
- **ADOPTE** le nouveau Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY




Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE


Laurent TROGNON

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 29 janvier 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 janvier 2024 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 23 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Monsieur KUHN
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY
Madame MILED par Monsieur ROMBACH

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - LIEGEOIS - Monsieur CHAOUAT

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 29 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 1^{er} février 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 1^{er} février 2024.

N° 2024/005

VENTE DU BATIMENT SITUE 62 ALLE DES BLEUETS

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune souhaite vendre le bâtiment situé 62 allée des Bleuets à Pompey.

En effet, les dépenses indispensables liées à l'entretien de ce bâtiment deviennent très élevées et le dit bâtiment n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal.

Par courrier en date du 10 octobre 2023, Monsieur Emre SONMEZ souhaite se porter acquéreur de ce bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section AE n° 736, au prix fixé par estimation des Domaines en date du 20 octobre 2023, soit 40 000 € hors droits et taxes.

Par courrier en date du 10 novembre 2023, la Commune a proposé des visites et la remise d'offres aux personnes intéressées avant le 8 décembre 2023.

Passé ce délai, une seule offre a été remise pour l'acquisition de ce bâtiment.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce bien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à la vente.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre le bâtiment situé 62 allée des Bleuets à Pompey, à Monsieur SONMEZ Emre, pour un montant de 40 000 € en précisant que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre le dossier à la SCP PIERSON Isabelle, Cabinet Notarial sis 20 rue des Jardins Fleuris à Pompey, afin d'établir les actes correspondants,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et **AUTORISE** à signer les actes correspondants à cette vente.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,


Laurent TROGRIC

Publié, notifié le 1^{er} février 2024
Transmis à la Préfecture le 1^{er} février 2024

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 29 janvier 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 janvier 2024 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 23 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Monsieur KUHN
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY
Madame MILED par Monsieur ROMBACH

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - LIEGEOIS - Monsieur CHAOUAT

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 29 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 1^{er} février 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 1^{er} février 2024.

N° 2024/006

REHABILITATION DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE AERE AU PLATEAU DE L'AVANT-GARDE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Rapporteur : Monsieur BOISELLE

Dans le cadre du programme d'entretien, de modernisation de son patrimoine, la commune de Pompey projette d'effectuer à partir de 2024, des travaux de réhabilitation de la grande salle du Centre Aéré au Plateau de l'Avant-Garde.

Ce bâtiment accueille la restauration scolaire, le centre de loisirs et les mercredis récréatifs tout au long de l'année. Il est loué les week-ends par des administrés pour des activités privées.

Ce bâtiment, datant des années 1970, est très mal isolé et très énergivore. De plus, des problématiques acoustiques au sein de la salle doivent faire l'objet d'une mise aux normes.

Les travaux suivants seront réalisés :

- Remplacement de la toiture, isolation et travaux acoustiques,
- Mise en place de panneaux solaires,
- Remplacement des menuiseries et des portes automatiques et de secours,
- Isolation des maçonneries extérieures.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Transition écologique,
- Réduction des coûts de chauffage et d'électricité,
- Optimisation de la gestion de l'acoustique,
- Production d'électricité en autoconsommation.

L'ensemble de l'opération est estimé 510 956,83 € HT soit 613 148,19 € TTC (417 383,90 € HT pour les travaux et 93 572,93 € HT pour la maîtrise d'œuvre et frais annexes).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux de 30 %, auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation de l'opération pour un montant de 510 956,83 € HT soit 613 148,19 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux de 30% au titre de la DSIL 2024,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de ce programme d'investissement aux budgets 2024 et 2025 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE

Laurent TROGRIIC

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 29 janvier 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 janvier 2024 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 23 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Monsieur KUHN
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY
Madame MILED par Monsieur ROMBACH

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - LIEGEOIS - Monsieur CHAOUAT
ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 29 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 1^{er} février 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 1^{er} février 2024.

N° 2024/007

CREATION D'UN SANITAIRE DANS LE BATIMENT EIFFEL A - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Rapporteur : Monsieur BOISELLE

La Commune de Pompey souhaite mettre aux normes en matière d'accessibilité, le site d'Eiffel A situé 37-39 rue des Jardins Fleuris.

Ce site comprend les accueils périscolaires des écoles, des salles d'activités pour les deux écoles (élémentaire Eiffel B et maternelle Cousteau) situées à proximité, l'inspection de l'éducation nationale et des associations.

Dans le cadre des études de travaux d'accessibilité, il est demandé une dérogation pour ne pas réhabiliter les sanitaires existants. En effet, ces derniers se situent assez loin des salles d'activités et en déclivité. Ces sanitaires sont détachés du bâtiment. Ils sont aussi très vétustes et énergivores (problèmes d'isolation et de fuites d'eau). Ils sont par conséquent amenés à être détruits.

A ce titre et après réflexion, la Commune souhaite créer un bloc sanitaire complet, accolé au bâtiment existant, avec préau et abri. Ces travaux permettront de créer un accès aux normes en matière d'accessibilité et de répondre à la finalisation des travaux d'accessibilité déjà lancés. Ce bloc sera équipé de sanitaire PMR hommes et femmes, ainsi que d'un couloir donnant accès aux salles du périscolaire.

Ces nouveaux sanitaires serviront donc aux adultes et enfants des services périscolaires ainsi qu'aux associations.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réduction des coûts de chauffage et d'électricité,
- Optimisation des déplacements,
- Rendre accessible les toilettes et ainsi répondre à l'accessibilité totale du site,
- Augmenter le nombre de toilettes.

L'ensemble de l'opération est estimé 349 520,02 € HT soit 419 424,02 € TTC (294 660,41 € HT pour les travaux et 54 859,61 € HT pour la maîtrise d'œuvre et frais annexes).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux de 30 %, auprès de la préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation de l'opération pour un montant de 349 520,02 € HT soit 419 424,02 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux de 30% au titre de la DETR 2024,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de ce programme d'investissement aux budgets 2024 et 2025 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,

Laurent TROGRIC

Département de Meurthe et
Moselle

VILLE DE POMPEY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 janvier 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 29 janvier 2024 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 23 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Monsieur KUHN
Monsieur BALLAND par Madame HOH
Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY
Madame MILED par Monsieur ROMBACH

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BOCHNAK - LIEGEOIS - Monsieur CHAOUAT

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX -
PONANT

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 19
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 29 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 1^{er} février 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 1^{er} février 2024.

N° 2024/008

PROROGATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE DE

POMPEY - 2024-2028

Rapporteur : Monsieur LEMIUS

Par délibération en date du 23 mars 2009, le conseil municipal a approuvé le plan d'aménagement de la forêt communale de Pompey pour la période 2009-2023.

L'aménagement forestier de notre forêt arrive donc à échéance et l'ONF propose aujourd'hui la prorogation de cet aménagement pour une durée de 5 ans, soit de 2024 à 2028.

Cette échéance correspond également à celle de nombreux autres aménagements qui sont devenus caduques du fait d'actions urgentes mises en place dans le cadre de dépérissement forestiers dus aux sécheresses ou autres pathogènes. L'ampleur de ces crises conduit à la révision d'un nombre conséquent d'aménagements.

La prorogation des aménagements dont les programmes peuvent être reconduits sans remettre en cause la gestion forestière, est donc proposée par l'ONF, et c'est le cas pour l'aménagement de la forêt communale de Pompey.

Vu le code forestier et en particulier les articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D14-16,

Considérant la difficulté à réviser l'aménagement forestier dans des conditions techniques correctes,

Considérant que le projet de prorogation de l'aménagement répond à une logique de gestion durable et est garant d'une bonne gestion du patrimoine forestier de la commune,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le projet de prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale proposé par l'ONF pour la période 2024-2028, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale de Pompey pour la période 2024-2028,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ou acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,



Laurent TROGRIC